



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Valeo Limoges, 83 salariés menacés

Question écrite n° 5356

Texte de la question

M. Damien Maudet interpelle M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique au sujet de devenir du site industriel Valeo, basé à Limoges, et plus particulièrement sur l'avenir des 216 salariés, dont 83 seraient concernés par des suppressions de postes. M. le député constate un décalage important entre les déclarations de la direction, lors de son audition par la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale le mercredi 18 décembre 2024, et celles du directeur des sites d'Amiens et de Limoges, lors des réunions du comité social et économique de l'établissement du 14 et du 28 janvier 2025. Dans le procès-verbal de la réunion extraordinaire du CSE de Valeo Limoges, daté du 14 janvier 2025, le directeur de ces sites fait part aux salariés des difficultés rencontrées par le groupe ces dernières années. Pour y faire face, il indique donc, dans ce même procès-verbal, la possibilité de transfert de l'activité en Inde, Chine ou en Malaisie. Dans le procès-verbal, datant du 28 janvier 2025 cette fois-ci, il réitère ses propos en ce sens et en annonçant « qu'il n'y a aucun engagement de maintien de la production des garnitures VI à Limoges. Certaines vont être délocalisées ». Or, lors de l'audition de la direction de Valeo à l'Assemblée nationale, ces derniers ont expliqué à la représentation nationale que « les implantations chinoises de Valeo servent les constructeurs chinois et étrangers en Chine, (...), mais ne sont pas voués à des exportations vers le marché européen ». Qu'en est-il vraiment ? Prévoient-ils de délocaliser vers l'étranger la production, aujourd'hui basée à Limoges, pour en réduire les coûts ? Qu'est-ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour empêcher la fuite des industries, des savoir-faire et des emplois ? Par ailleurs, à l'occasion de leur audition devant la commission des affaires économiques ils ont pu insister, à de nombreuses reprises, sur l'effort d'investissement en recherche et développement de Valeo en France : « on fait 25 % de notre effort de recherche et développement en France » ; « cet ancrage il se fait par la force de l'innovation et la production de l'innovation en France ». Comment comprendre alors les propos tenus aux salariés de Limoges par le directeur du site qui reconnaît, certes, que les salariés de Limoges ont développé les machines qui servent aujourd'hui à la production, mais qui estime « que la construction de machines n'est pas le cœur de métier de Valeo », « que développer une machine n'a de sens que si le site trouve de l'activité » et enfin ne donne aucune perspective sur l'avenir de la recherche et développement à Limoges : « Limoges n'a plus vocation à réaliser des prototypes ou à développer de nouveaux matériaux » ? M. le ministre comprendra donc que M. le député lui demande donc s'ils comptent mettre un terme à des années d'investissements. À la lecture des procès-verbaux des réunions du CSE, M. le député est particulièrement frappé par le fatalisme et l'absence de perspective pour le site de Limoges et ses salariés. Ainsi lors de la réunion du CSE du mardi 14 janvier 2025, le directeur des sites d'Amiens et de Limoges déclarait qu'« aucun *business plan* relatif à l'arrivée de nouveaux produits n'a été établi à ce jour. Aucun projet de transformation vers l'électrification par exemple n'est envisagé. Les plans et les produits actuels restent en vigueur » et ajoutait le 28 janvier que « la situation actuelle est celle d'un plan d'adaptation des effectifs à un volume à la baisse ». Pourtant, lors de leur audition, la direction avait conclu son propos introductif par ces mots : « Croyez-nous, c'est sincèrement qu'on fait le maximum pour maintenir les emplois ». M. le député a du mal à croire que tout a été fait pour sauver les emplois sur le site de Limoges. Enfin, par cette question, il souhaite exprimer à M. le député sa préoccupation au regard des récentes décisions de la direction concernant le plan de sauvegarde de l'emploi et la gestion des effectifs. La direction aurait sollicité 30 départs volontaires en ruptures de contrat de CDI à échéance avril 2025. Or, dans le même temps, les contrats de travaux temporaires sont

continuellement renouvelés, au point où ces derniers tendent à bientôt dépasser de deux fois le nombre de départs CDI. De fait, ce modèle entraînerait une précarisation de l'emploi sur le territoire. Il lui demande ce qu'il compte mettre en place pour assurer la pérennisation de ces emplois et freiner la précarisation croissante des salariés dans le pays.

Données clés

Auteur : [M. Damien Maudet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5356

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mars 2025](#), page 1964